

Société Mardi 25 mai 1999

Humanae Clonae

Par Denis Duboule*

Scanner

Avoir un enfant désiré, dans la joie et la bonne humeur, n'est pas une chose facile. En 1968, dans son encyclique *Humanae vitae*, le pape Paul VI condamnait la contraception (un CD remix de MC Jean Paul II est à l'étude). D'un extrême à l'autre, il ne se passe pas de semaine sans que la presse nous prédise que le clonage humain proposera demain un catalogue d'enfants déjà testés et ayant fait leurs preuves. Vous vous trouvez convenable? Clonez-vous donc, vous n'aurez pas de mauvaise surprise.

Et pourtant, clonage et contraception, ces deux procédés aux résultats opposés, répondent à des motivations relativement similaires. D'une part, un contrôle personnel de la quantité de descendance: le nombre d'enfants que je veux, quand je les veux, d'autre part, un contrôle de sa qualité: les enfants que je veux, comme je les veux. La boucle est bouclée, on maîtrise le destin de nos gènes et on se croit éternel. Alors, partisans du grand bordel génétique et de la reproduction à l'ancienne, serons-nous considérés dans trente ans comme les Paul VI du clonage? Ce n'est pas exclu.

Car en effet, le problème est plus complexe qu'il n'y paraît et il faut bien admettre que la «clonerie», à l'instar de la contraception, ne présente pas d'interdit biologique rédhibitoire. Il est même vraisemblable qu'un clone passerait inaperçu dans une société sans mémoire documentée et avec une espérance de vie de vingt-cinq ans. Imaginons-nous quelques minutes dans la peau de nos ancêtres de Cro-Magnon: pas de portrait de famille ou de vacances caméscopées, pas de grand-mères au foyer, donc peu de mémoire visuelle des individus. Dans ces conditions, un père, ou une mère, reconnaîtrait-il son clone parmi sa progéniture si d'aventure un tel miracle s'était produit? En d'autres termes, serions-nous capables de détecter notre propre double au sein d'une population d'enfants de vingt ans plus jeunes que nous, sans savoir qu'il s'y trouve? La réponse est claire: non. La ressemblance physique entre parents et enfants est une prérogative de grands-mères («comme il te ressemble, quand tu avais son âge»). Les autres ressemblances «extérieures» parents-enfants proviennent de l'éducation et tous les enfants d'une fratrie en profitent, indépendamment de leurs bagages génétiques: «elles sont toujours en retard, comme leur mère» ou «ils en foutent pas une, comme leur père».

Cela ne justifie pas le clonage, bien sûr, qui représente un grand danger pour la personnalité psychologique de l'enfant. C'est là un argument que l'on entend souvent, à juste titre d'ailleurs. Mais qu'en est-il du danger collatéral pour les parents? Celui-ci, sciemment occulté par les empêcheurs de cloner en rond, me semble tout aussi redoutable. En effet, que se passera-t-il lorsqu'un père intelligent, cultivé et fier d'en être arrivé là, réalisera que son enfant-clone, sa réplique, son soi-même est le dernier des abrutis? Quel désastre, que d'illusions perdues, et pas moyen cette fois de mettre ce couac sur le compte des gènes de sa femme (bien pratiques, ceux-là). Il faut s'y préparer, le clonage conduira inéluctablement à la prise de conscience que nos gènes, pour importants qu'ils soient, n'ont que peu à voir avec notre personnalité, notre intelligence, notre culture, en un mot, que les êtres humains sont biologiquement égaux. Eh oui, le contexte dans lequel on naît est bien plus important pour notre destinée que la méthode de procréation utilisée, agréée ou pas par les censeurs et leurs

(ency)cliques. A défaut d'interdire la misère, interdisons le clonage, c'est plus simple et ça ne coûte rien.

* Embryologiste, professeur à l'Université de Genève.

LE TEMPS © 2009 Le Temps SA